AFFAIRE N° 32. - Ratification d'un marché de gré à gré d'un montant de Fra CFA 600 000, passé avec les Etablissements RAVATE pour la fourniture de matériaux nécessaires aux travaux de protection des berges de la Rivière SAINT. DENIS.

LE MAIRE, donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré, d'un montant de 600 000 Frs CFA, passé avec les Etablissements RAVATE pour la fourniture de ciment "BAOBAB" destiné aux travaux de protection des berges de la Rivière SADT.DENIS.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - Article 2313-07 prigue Rivière Saint-Denis du budget (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

our count of